

FÈRE-CHAMPENOISE NORMÉE

LE P'TIT FERTON

FÉVRIER 2019 Numéro 2

PERMANENCES

Châlons-en-Champagne Habitat :
mercredi 6 février de 9h30 à 11 h 00.

O.P.A.H. du Pays de Brie et Champagne : mercredi 20 février de 9 h 00 à 10 h 30.

DOMAINE PUBLIC

Les boîtes aux lettres qui empiètent sur le trottoir sont un danger pour tous. Nous vous rappelons que toute occupation sur le domaine public est règlementée par la loi qui interdit notamment la fixation des boîtes aux lettres.

ÉLECTIONS

Les prochaines élections européennes se dérouleront le **dimanche 26 mai prochain**. Pour pouvoir voter, il faut être inscrit **avant le 31 mars 2019** sur la liste électorale.

Les inscriptions peuvent se faire :

- Service public.fr ou via France Connect → demande d'inscription sur les listes électorales, en joignant la version numérisée de vos justificatifs d'identité et de domicile : possibilité de consulter sa situation personnelle sur le site,
- En mairie, munie du formulaire cerfa n° 12669*02, des justificatifs d'identité et de domicile.

L'inscription est automatique pour les jeunes atteignant 18 ans à la condition qu'ils aient fait le recensement à 16 ans dans la commune de résidence au moment de leur majorité.

MARCHÉ

Vous souhaitez améliorer le confort de votre logement ? Diminuer vos factures de chauffages ? Obtenir des aides financières ? Ne cherchez plus, et contactez **La Maison de l'Habitat** qui sera présente sur votre **m a r c h é** du **mercredi 13 février**.

URBANISME

Nous vous rappelons qu'il est indispensable de vous rapprocher du service urbanisme de la Commune avant tout commencement de travaux, construction, démolition, ou modification de bâtiment, de clôture,... En effet, selon le projet, une simple déclaration préalable suffit ; dans d'autres, un permis de construire est exigé. Sachez cependant que l'instruction des dossiers ne peut être inférieure à un mois puisque chaque dossier est transmis à la cellule urbanisme de Reims. Nous restons à votre disposition pour tout renseignement au 03.26.42.40.35.

A RETENIR

Numéros d'urgence

Protéger :

baliser avant et après le lieu de l'accident.

Alerter : avec maximum de précisions sur le lieu de l'accident.

Secourir : rester près des blessés



LA PHOTO DU MOIS

La construction des logements des futures « maisons séniors » rue des Peupliers est déjà bien avancée.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter l'organisme Plurial Novilia de Sézanne.



Le proverbe du mois

Il vaut mieux un renard au poulailler,
qu'un homme en chemise en février !!



&
NORMÉE